



Le Bavard d'Upton

« Source de culture, source d'inspiration... »

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

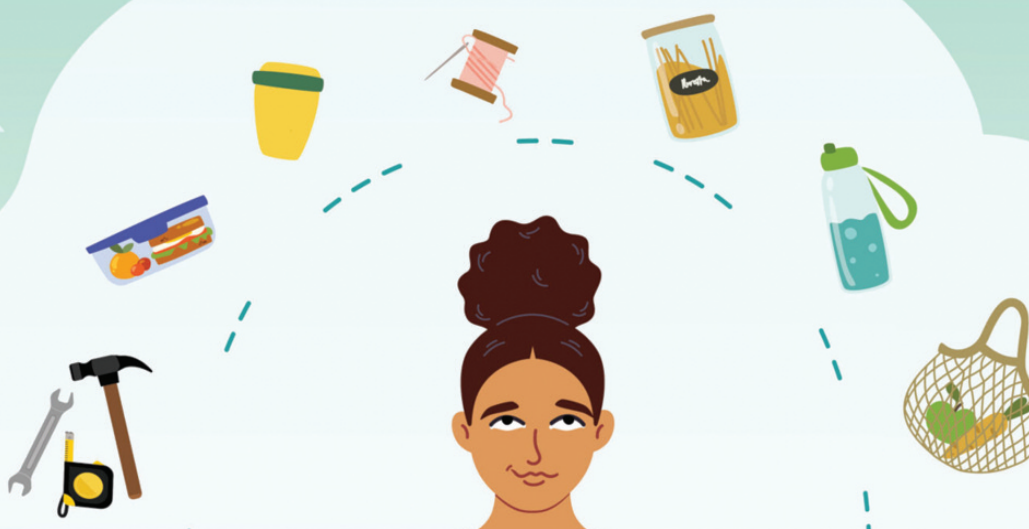
SQRD.ORG

SQRD

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DE RÉDUCTION
DES DÉCHETS

À l'année!

Du 21 au 27
octobre 2024



Consommer moins, mais mieux

Organisée par

Partenaires principaux

Partenaire majeur

Partenaires



CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Bonjour à vous, Uptonaises et Uptonais,

Et oui, l'automne arrive bientôt avec ses magnifiques couleurs! Dès le

15 octobre, vous pourrez installer vos abris d'auto temporaires dans vos entrées. Pour effectuer une installation adéquate et règlementaire, consultez le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca Merci de votre collaboration.

Dans le cadre de l'installation de compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire, je tiens à vous rappeler l'importance de votre inscription. Votre collaboration est importante pour permettre l'installation de ces appareils, conformément aux exigences gouvernementales.

Mardi, le 1^{er} octobre prochain, il y aura la collecte de gros rebuts entre

7 h et 19 h. Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements, et s'ils sont déposés dans des remorques, camions ou autres, ils ne seront pas ramassés. Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

Du 21 au 27 octobre, se déroulera cette année l'édition 2024 de La Semaine québécoise de réduction des déchets, organisée par Zéro Déchets Québec. Cette semaine est une excellente occasion pour acquérir de nouvelles habitudes de vie au quotidien afin de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement. Posez un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets que votre famille produit quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de vos résidus domestiques dangereux. Je vous encourage également à profiter du service de dépôt à la Municipalité de piles, lampes fluo compactes et de cassettes d'encre usagées. C'est gratuit et près de chez vous!

Joyeuse Halloween petites citoyennes et petits citoyens. Soyez prudents! Et à toutes et à tous, bonne lecture!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rroupton2023@gmail.com	450 366-1805
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	La séance du conseil est maintenant à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation de tenue le **mardi 10 septembre 2024** à 18h55 tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **22 août 2024** et aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

À laquelle sont présents :

Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller

2. CONSULTATION PUBLIQUE - Projet du Règlement numéro 2024-388 - Aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet Règlement numéro 2024-388 intitulé « Règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton ».

Monsieur le maire invite la directrice générale et greffière-trésorière à présenter le projet du règlement numéro 2024-388.

La directrice générale et greffière-trésorière d présente et explique le projet de règlement à adopter par le conseil municipal.

À la suite des informations communiquées par la directrice générale, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision sont consignées au procès-verbal.

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 19h00.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 10 septembre 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Demande d'appui projet - La biodiversité au coeur de nos municipalités.

2.7 Approbation du budget révisé et autorisation de transfert budgétaire

2.8 Demande d'appui - Programme nouveau horizon pour les aînés - Cercle des fermières d'Upton

2.9 Démission de madame Claudia Lavallée, adjointe administrative, service du greffe

2.10 Semaine québécoise de réduction des déchets 2024 — Proclamation

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois d'août 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2024

4. TRANSPORT

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2024

4.2 Travaux supplémentaires - Projet réfection de la chaussée sur le chemin du 20e Rang

4.3 Autorisation de paiement – Reconstruction de trottoir – Rue Sacré-Cœur - Décompte #1

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Approbation de la programmation des travaux no 5 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

5.2 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 sous-volet 1.2 –Usine d'eau potable Dépôt d'une demande

5.3 Offre de service - Achat de médias filtrants pour l'usine d'eau potable

5.4 Service professionnel en ingénierie - Dossier de l'usine de filtration d'eau potable

5.5 Offre de service - Groupe EMS - Construction d'une nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption - Second projet - Règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

7.2 Adoption - Second projet - Règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton

7.3 Adoption - Règlement numéro 2024-380 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer les énergies renouvelables, la plantation d'espèces envahissantes et les ruches domestiques sur le territoire de la municipalité

7.4 Demande de dérogation mineure 2024-06 : 611, rang de la carrière relatif à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires

7.5 Demande de dérogation mineure 2024-07 : 537, route 116 relatif au à l'implantation d'une 2ème enseigne lumineuse commerciale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 7.6 Demande de dérogation mineure 2024-08 : 537, route 116 relatif à l'implantation de deux bâtiments principaux supplémentaires d'entreposage commercial
- 7.7 Demande de dérogation mineure 2024-09, 1015, rue des Lilas, sur le Lot 5 108 504
- 7.8 Demande de dérogation mineure 2024-10, 1015, rue des Lilas, sur le Lot 5 108 504 Entrée de cour implantée en cour avant secondaire
- 7.9 Autorisation - la prise en charge d'un système UV sur le lot 1 957 352, 1211, rue des plaines.
8. **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
9. **AFFAIRES DIVERSES**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
11. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS**
12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois d'août 2024 pour une somme de 149 566,30\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 166 227,43 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONS ET COMMANDITES

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6. DEMANDE D'APPUI PROJET - LA BIODIVERSITÉ AU COEUR DE NOS MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Plante souhaite obtenir une aide financière de la part du Conseil des Arts et Lettres du Québec (CALQ) dans le cadre de son projet La biodiversité au coeur de nos municipalités qui sera déposé en octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer huit oeuvres représentant les espèces emblématiques (faune et flore) de chacune des municipalités de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci doit obtenir l'appui de la Municipalité d'Upton afin d'être éligible aux subventions offertes par le CALQ;

CONSIDÉRANT QUE l'implication demandée à la Municipalité consiste en une rencontre terrain avec l'inspecteur municipal ainsi que de l'aide pour l'implantation du panneau dans l'espace vert public choisi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit appuyée la demande de subvention de madame Catherine Plante pour son projet La biodiversité au coeur de nos municipalités à Upton;

QU'advenant l'acceptation du projet la Municipalité respectera l'implication demandée.

2.7. APPROBATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE la révision du budget nécessite le transfert de certains crédits entre postes budgétaires pour couvrir des dépenses imprévues;

ATTENDU QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière a déposé le budget révisé incluant les transferts nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière trésorière a effectué les transferts budgétaires comme détaillés dans le budget soumis.

2.8. DEMANDE D'APPUI - PROGRAMME NOUVEAU HORIZON POUR LES AINÉS - CERCLE DES FERMIERES D'UPTON

ATTENDU QUE le projet "Brisons l'isolement par le partage intergénérationnel des savoirs" présenté par le cercle des Fermières d'Upton vise à renforcer les liens entre les générations en favorisant le partage de savoirs et d'expériences entre les aînés et les jeunes;

ATTENDU QUE ce projet, contribue à briser l'isolement des personnes âgées et à enrichir la communauté en facilitant des échanges intergénérationnels bénéfiques;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de tels projets pour le bien-être social et le développement communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Upton appuie le projet présenté par le Cercle des fermières d'Upton visant à briser l'isolement par le partage intergénérationnel des savoirs;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE la directrice générale et greffière trésorière soit autorisée à envoyer une lettre de recommandation pour ce projet;

QUE toute demande supplémentaire émanant du Cercle des fermières dans le cadre de ce même projet soit examinée par l'administration municipale pour en évaluer la faisabilité.

2.9. DÉMISSION DE MADAME CLAUDIA LAVALLÉE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE, SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Lavallée, adjointe administrative au service du greffe, a soumis sa démission auprès de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil accepte la démission de madame Claudia Lavallée de son poste d'adjointe administrative au service du greffe et lui souhaite le meilleur des succès dans ses futurs projets;

QUE madame Lavallée soit remerciée sincèrement pour ses années de service au sein du service du greffe.

2.10. SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2024 — PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2024 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton juge Opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil de la Municipalité d'Upton proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2024

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS D'AOÛT 2024 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'août ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient approuvées les prévisions d'achat pour le mois de septembre 2024, au montant de 630 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

4. TRANSPORT

4.1. PRÉVISION DES DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a présenté la liste des prévisions de dépense pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE soit autorisée la directrice du service des finances, Mme Sylvia Ouellette, a procédé à une vérification de l'existence des fonds requis pour les postes budgétaires concernés, et qu'elle a donné son approbation aux prévisions budgétaires relatives aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvé, pour le mois de septembre 2024, un budget de 7000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics;

QUE soit autorisée la directrice du service des finances, Mme Sylvia Ouellette, à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, afin de donner application à la présente résolution.

4.2. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - PROJET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU 20E RANG

ATTENDU la résolution numéro 2024.07.195 autorisant l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de la chaussée sur le chemin du 20e Rang, via l'appel d'offre public numéro 2024-021;

ATTENDU QUE dans le cadre du même projet, des travaux supplémentaires sont nécessaires selon la compagnie chargée du projet, Groupe CIVITAS Inc.

ATTENDU QUE le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à environ 465 574,92 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'autoriser les travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin du 20e Rang,

D'approuver la dépense supplémentaire d'un montant de 465 574,92 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Ajengui, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

4.3. AUTORISATION DE PAIEMENT – RECONSTRUCTION DE TROTTOIR – RUE SACRÉ-CŒUR - DÉCOMPTE #1

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a octroyé, par la résolution numéro 2024.05.128, le contrat de reconstruction des trottoirs sur la rue Sacré-Cœur à l'entreprise Pavage Maska inc.;

ATTENDU QUE la facture numéro #124410, soumise par Pavage Maska inc., s'élève à un montant de 106 187,85 \$, plus les taxes applicables, pour le décompte numéro #1;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, M. Roger Garneau, recommande d'autoriser le premier paiement pour les travaux visés par la facture numéro #124410;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) : QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise Pavage Maska pour un montant de 106 187,85 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de reconstruction de trottoir sur la rue Sacré-Cœur;

QUE cette dépense soit prélevée du poste budgétaire de réserve infrastructure à l'ensemble numéro # 591 3000 005.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la programmation des travaux n° 5, autorisée par la résolution numéro 2024.07.196, a été modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte

de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 2024.07.196.

5.2. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 VOLET

1 – USINE D'EAU POTABLE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023 et qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui

s'appliquent à elle ou à son projet (au besoin, elle s'est renseignée auprès du Ministère), et elle s'engage à toutes les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU 2023 volet 1.2 pour la mise à niveau de l'usine d'eau potable.

5.3. OFFRE DE SERVICE - ACHAT DE MÉDIAS FILTRANTS POUR L'USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'offre de service reçue de l'entreprise Filtronics Inc., concernant la fourniture de médias filtrants pour l'usine d'eau potable, s'élève à environ 38 000 USD, en plus des frais de douane et des frais de transport;

ATTENDU QUE l'offre de Filtronics Inc. a été examinée et jugée conforme aux besoins techniques et financiers de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'achat de ce média filtrant est nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau potable distribuée aux résidents;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'offre de service de l'entreprise Filtronics Inc. soit acceptée pour un montant de 38 000 USD, auquel s'ajouteront les frais de livraison, de douane, et tout autres frais liés à la même transaction;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

5.4. SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE - DOSSIER DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'usine d'eau potable de la Municipalité rencontre des problématiques nécessitant une expertise spécialisée pour une gestion et un suivi approprié;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire appel à un consultant qualifié pour assurer le suivi du dossier, identifier les problèmes, proposer des solutions et garantir la mise en œuvre des recommandations;

ATTENDU QUE l'expertise d'un consultant est essentielle pour la résolution efficace des problèmes et le bon fonctionnement de l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE la firme Consultec INC a l'expertise nécessaire pour accompagner la Municipalité dans cette démarche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la firme Consultec Inc. soit mandatée pour assurer la gestion des dossiers liés à l'usine de filtration d'eau potable, au tarif de 120 \$ de l'heure.

QUE la directrice générale et greffière trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

5.5. OFFRE DE SERVICE - GROUPE EMS - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE DE CONTACT POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est responsable de l'approvisionnement en eau potable pour

ses résidents;

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires pour la construction d'une nouvelle chambre de contact afin d'améliorer les infrastructures de désinfection de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels en ingénierie de Groupe EMS pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux relatifs à la construction de cette nouvelle chambre de contact, au montant de 57 350 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il est proposé de mandater Groupe EMS pour les travaux relatifs à l'usine d'eau potable pour un budget de 57 350 \$, avant les taxes, selon la soumission numéro P24-545 reçue le 10 septembre 2024;

ATTENDU LA résolution numéro 2024.08.232, laquelle autorise la directrice générale et greffière trésorière à entreprendre les améliorations à court terme pour l'usine d'eau potable, dans le cadre du financement du programme TECQ 2019-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité d'Upton mandate Groupe EMS pour la réalisation des travaux relatifs à la construction de la nouvelle chambre de contact pour la désinfection de l'eau potable, au montant de 57 350 \$, avant les taxes, conformément à la soumission numéro P24-545 reçue le 10 septembre 2024;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT LE pouvoir et l'obligation aux municipalités, notamment de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un règlement afin d'établir les normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à octroyer à l'inspecteur en bâtiment des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 2024-387 tel que présenté.

7.2. ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 9 juillet 2024;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 9 juillet 2024;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 10 septembre 2024, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que soit adopté le second projet de règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton;

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

7.3. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-380 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'ENCADRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LA PLANTATION D'ESPÈCES ENVAHISSANTES ET LES RUCHES DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-06 : 611, RANG DE LA CARRIÈRE RELATIF À L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-07 : 537, ROUTE 116 RELATIF AU À L'IMPLANTATION D'UNE 2ÈME ENSEIGNE LUMINEUSE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 2 juillet 2024 afin d'autoriser sur le lot 1 959 975, l'implantation d'une 2ème enseigne lumineuse commerciale;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE les articles 13.2.6 et 13.6 du règlement de zonage 2002-90 stipule que seule une enseigne est autorisée sur un immeuble en zone de préfixe 500;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 959 975 l'implantation d'une deuxième enseigne lumineuse.

7.6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-08 : 537, ROUTE 116 RELATIF À L'IMPLANTATION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUPPLÉMENTAIRES D'ENTREPOSAGE COMMERCIAL

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 2 juillet 2024 afin d'autoriser sur le lot 1 959 975, l'implantation de 2 bâtiments principaux d'entreposage commercial supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du règlement de zonage 2002-90 stipule qu'à l'exception des projets intégrés, un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne l'ajout de deux bâtiments principaux ayant le même usage et la même finalité que le premier bâtiment construit, soit l'entreposage commercial de classe E-2;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 959 975 l'implantation supplémentaire de deux bâtiments principaux d'entreposage commercial de classe E-2.

7.7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-09, 1015, RUE DES LILAS, SUR LE LOT 5 108 504

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 13 août 2024 afin d'autoriser sur le lot 5 108 504, l'implantation d'un cabanon en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule que les cabanons ne sont pas autorisés en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise des travaux en cours de construction d'un cabanon qui n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT le croquis d'implantation du cabanon joint avec la demande du 13 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement de zonage 2002-90 stipule les croquis des cours;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des Propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'est pas dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions des règlements visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme: DE REFUSER la demande de dérogation mineure afin de refuser sur le lot 5 108 504 la construction d'un cabanon en cour avant tel que projeté au croquis d'implantation du 13 août 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit REFUSÉE la demande de dérogation mineure afin de refuser sur le lot 5 108 504 la construction d'un cabanon en cour avant tel que projeté au croquis d'implantation du 13 août 2024.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

7.8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-10, 1015, RUE DES LILAS, SUR LE LOT 5 108 504 ENTRÉE DE COUR IMPLANTÉE EN COUR AVANT SECONDAIRE

CONSIDÉRANT LE dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 13 août 2024 afin d'autoriser sur le lot 5 108 504, l'implantation d'une entrée de cour principale en cour avant secondaire sur la rue des Jonquilles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement de zonage 2002-90 indique que la façade principale du bâtiment correspond au mur qui fait face à la voie publique de circulation pour lequel un numéro civique est habituellement émis ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est déjà construite et le chemin d'accès sur la rue des jonquilles était déjà présent avant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été exécutés de bonne foi par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement de zonage 2002-90 mentionne les croquis des cours;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur peut se conformer aux dispositions de ces règlements visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme: D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 5 108 504 une entrée de cour principale sur la rue des Jonquilles portant l'adresse civique 1015, rue des Jonquilles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 5 108 504 une entrée de cour principale sur la rue des Jonquilles portant l'adresse civique 1015, rue des Jonquilles.

7.9. AUTORISATION - LA PRISE EN CHARGE D'UN SYSTÈME UV SUR LE LOT 1 957 352

CONSIDÉRANT LA demande de permis reçue le 26 août 2024 relative à la construction d'une installation septique avec dispositif de désinfection par rayonnements ultraviolets sur le lot 1 957 352;

CONSIDÉRANT LE règlement 2024-377 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité d'Upton de l'entretien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

CONSIDÉRANT L'article 12 du règlement 2024-377 fixant les critères d'évaluation d'une demande de prise en charge par la municipalité du système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'expertise d'AGS environnement, Dossier 24-094 du 2 mai 2024 mentionne, entre autres, que la superficie disponible sur la propriété est insuffisante pour proposer une infiltration des eaux de procédés dans le sol;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 957 352 possède une profondeur de 26,18m, un frontage de 28,27m, une surface au sol de 1 088,8m² et des lignes de lots non orthogonales qui limitent l'implantation d'une installation septique dépourvue d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 957 352 est situé dans la zone de villégiature 508 et que les bâtiments, constructions et installations voisines sont très proches;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire envisage un agrandissement de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une installation septique dépourvue d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet réduirait considérablement la surface restante exploitable du terrain;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2024 sur la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal ACCEPTE de prendre en charge l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 1 957 352.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-09/24

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

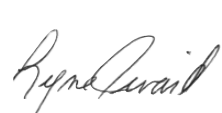
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et : adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h22.



Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière



M. Robert Leclerc
Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour l'Action de grâce, le lundi 14 octobre 2024.

STATIONNEMENT DE NUIT

Il est important de vous rappeler qu'il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23h et 7h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Soyez vigilant

AVIS - ANNULATION DE LA SOIRÉE DE REMISE DES PRIX DU CONCOURS "MAISONS FLEURIES"

La Municipalité désire informer ses citoyens qu'en raison d'un manque de ressources au sein du comité d'embellissement, la soirée de remise des prix du concours « Maisons fleuries » est annulée. Toutefois, les gagnants recevront leurs prix directement par un autre moyen, qui leur sera communiqué sous peu. Nous remercions tous les participants pour leur engagement et leur contribution à l'embellissement de la municipalité.

LES ABRIS TEMPORAIRES, PAS AVANT LE 15 OCTOBRE

Nous vous rappelons que les abris temporaires (de type « Tempo® » par exemple) ne peuvent être installés avant le 15 octobre et doivent être remisés le 15 avril de l'année suivante.

DERNIER VERSEMENT DE TAXES

Le prochain et dernier paiement de taxes municipales est le 7 octobre 2024.



Conférence GRATUITE!

QUELLES MATIÈRES VONT DANS QUEL BAC?

Quoi déposer dans les bacs de matières recyclables, organiques et de déchets, aux écocentres, aux collectes de résidus domestiques dangereux et aux gros rebuts?

**Le jeudi 3 octobre 2024
de 18 h 30 à 20 h
À la bibliothèque d'Acton Vale
Au 1093, rue Saint André**

De nouvelles matières sont acceptées dans votre bac vert!
Venez-nous rencontrer!

Acton Vale Inscription obligatoire au 450 546-2703 poste 252 ou biblio@ville.actonvale.qc.ca

OBJET : RAPPEL IMPORTANT – INSCRIPTION POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

Madame,
Monsieur,

La Municipalité d'Upton tient à vous rappeler l'importance cruciale de compléter dès que possible le formulaire **Installation de compteur - Propriétaire**. Ce programme, qui concerne l'ensemble des établissements industriels, commerciaux, institutionnels (ICI) ainsi que résidentiels, est essentiel pour répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et pour optimiser la gestion de l'eau sur notre territoire.

Inscription requise pour planifier l'installation :

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous encourageons vivement à remplir le formulaire en ligne au plus tôt, en suivant ce lien : <https://compteurlecomte.com/installation-de-compteur-proprietaire>.

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet ou pour toute autre raison, un formulaire papier est disponible à la mairie. Vous pouvez le remplir sur place et le déposer à la réception. Un employé sera également présent pour vous aider si nécessaire.

Il est important de vous inscrire **avant le 30 septembre 2024** afin d'assurer une planification efficace des

travaux. Après avoir reçu votre inscription, l'entreprise **Plomberie Lecomte inc.**, mandatée par la Municipalité, vous contactera pour fixer un rendez-vous.

Frais d'installation entièrement pris en charge par la Municipalité

Nous vous rappelons que l'installation du compteur est totalement gratuite. À partir de **2026**, vous recevrez une facture annuelle couvrant les frais de location et la consommation réelle d'eau potable. Cette première facture sera calculée au prorata de la date d'installation.

La Municipalité d'Upton, conformément aux exigences du gouvernement, procède à l'installation des compteurs d'eau dans les délais impartis. Nous vous informons que si vous ne vous inscrivez pas dans ces délais, les frais d'installation seront à votre charge.

Votre collaboration est essentielle

Afin de faciliter le bon déroulement des travaux, nous vous invitons à vous inscrire au plus vite. Pour toute question, vous pouvez contacter, Mme Sarra Ajengui, Directrice générale adjointe, au 450 546-5611 ou par courriel à dga@upton.ca.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

Direction générale de la Municipalité d'Upton

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2023 – 2024 – 2025 EXERCICE FINANCIER 2025

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton sera, en 2025, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

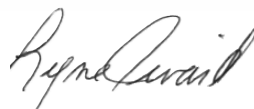
L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site Internet de la Municipalité, au www.upton.ca, en consultant la section « Service aux citoyens » et « Unité d'évaluation en ligne ».

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :
MRC d'Acton
1037, rue Beaugrand
Acton Vale (Québec) J0H 1A0
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Upton, ce 10e jour de septembre 2024



Directrice générale et greffière trésorière,
Lyne Rivard

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

TITRE	AUTEUR
7m2 (Roman policier)	Jussi Adler Olsen A237.2
Danger! Femmes au volant (Roman)	Catherine Bourgault B772
Tenir debout (Roman)	Mélissa DaCosta D117.1
Un soir d'été (Roman)	Philippe Besson B557
Les soeurs Senécal T.1 Le courage de changer (Roman historique)	Isabelle Hébert H443
Passage mortel (Roman policier)	Kathy Reichs R352
Red le cavalier rouge Coll. Les contes interdits (Roman horreur)	Dominic Bellavance C761
L'hôtel Nantucket (Roman)	Elin Hilderbrand H643
Le garage de Rose T.2 Julienne (Roman historique)	France Lorrain L876
Famille Royale (Roman biographique)	Stéphane Rousseau R864.1

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
LP'tit loup Se déguise	Orianne Lallemand L197
Au galop! Le premier livre qui bouge	Éd. Play Bac PLAYB
Mouffie la mouffette Et la fête costumée	Éd. Auzou AUZ
Capitaine Bobette Tome 3	Dav Pilkey P639
BFF T.3 Le vent dans les voiles	Marilou Addison A225.1
Plan Vaudou	Maud Chayer C426
Bine T.5 Opération Ping Pong Chow	Daniel Brouillette B875
Garfield Le repos du greffier	Jim Davis 741
Studio Danse	Crip et Beka BDJSD1
Mon premier cherche et trouve La Pat'Patrouille	Éd. Nickelodeon CHTR

BÉNÉVOLE RECHERCHÉ(E)

Pour 1 à 2 samedis par mois, de 9h30 à 11h30.
S'adresser à Maryse au 450 549-4537.
bibliupton@hotmail.com


agrirécup

J'aime
MA NATURE

—♥—
**Je récupère mes
TUBULURES!**



Rapportez vos tubulures d'érablières

ÉCOCENTRE **SAINT-HYACINTHE**
22 et 23 octobre

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe
de 8 h 30 à 16 h 30

ÉCOCENTRE **ACTON VALE**
29 et 30 octobre

68, rue Noël-Lecomte, Acton Vale
de 8 h 30 à 16 h 30

► **RETIRER**

Retirer la broche et les pièces métalliques connexes.

► **SÉPARER**

Séparer les tuyaux maîtres des tubes de dimension 5/16. Les raccords et chalumeaux en plastique connectés à la tubulure sont acceptés. La tubulure rapportée à l'écocentre doit être propre : absence de peinture, autres plastiques ou contaminants.

IMPORTANT

Déchargement manuel. L'accès au site de la collecte est sans frais si la tubulure est bien préparée sinon, elle sera refusée.



PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Voici la liste des rues et rangs qui seront vidangés cette année:

Du 7 au 15 octobre 2024

- 7e rang;
- montée des Pins;
- rue des Épinettes;
- rue des Mélèzes;
- rue des Bouleaux;
- rue des Plaines;
- rue des Cèdres;
- rue des Sapins;
- montée Beaudoin;
- 21e rang;
- rue des Muguets;
- rue des Pivoines;
- rue des Glaïeuls;
- rue des Jonquilles;
- rue des Oeillettes;
- rue des Lys;
- rue des Lilas;
- rue Saint-Cyrille Est;
- rue Lessard;
- 20e rang.

Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de votre volonté.

DÉGAGEONS CORRECTEMENT LES COUVERCLES

L'entrepreneur ne pourra effectuer la vidange si les couvercles ne sont pas correctement dégagés ou lorsque l'installation n'est pas visible et accessible. Des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur seront alors réclamés. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé le bas du couvercle sur son pourtour de 6 pouces de large et de profond afin que celui-ci puisse être simplement basculé sur le côté.



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM



Lampe du sanctuaire

Semaine du 6 octobre Tante Rosa
Semaine du 13 octobre Robert Jodoin
Semaine du 20 octobre Andrée et Alain
Semaine du 27 octobre Jacinthe

Mercredi le 2 octobre à 8h30

Manon Savoie X assistance aux funérailles
Jean-Noël Chicoine X Assistance aux funérailles

Dimanche le 6 octobre à 10h00

Nicole Brunelle X Florence et Yves
Martial Savoie X Lucile Savoie et Jacques Desmarais
Adrien Larivière X Jacqueline et Daniel

Martial Savoie X Andrée et Claude Larocque
Éveline, Solange et Henri Jodoin X Robert
Famille Bienvenu et Lauzier X Pierre Bienvenu
Jean-Paul Joubert X Lucille et Jacques Desmarais
Guy Renonnet X Elizabeth
Défunt Famille Lapointe et Petit X Jacinthe et Sylvain
Annie Brasseur X Famille Martin Cabana

Mercredi le 9 octobre à 8h30

Il n'y a pas de messe

Dimanche le 13 octobre à 9h00

Liturgie de la parole

Mercredi le 16 octobre à 8h30

François Bienvenu X Assistance aux funérailles
Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles

Samedi le 19 octobre à 16h00

Jean-Noël Chicoine X Thérèse N.Y.
Défunts familles Julien X Claire et André Chicoine
Pour les âmes du purgatoire X Robert
Éveline Jodoin X Assistance aux funérailles
Marcel Dumont X Assistance aux funérailles
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles

Mercredi le 23 octobre à 8h30

Monique Duhaime X Assistance aux funérailles
Laurence Savoie X Assistance aux funérailles

Dimanche le 27 octobre à 10h

Lucien Lapointe X Jacinthe
Rachel et Jean-Paul Joubert X leurs enfants
Martial Savoie X Monique Lapierre
Les membres du Club St-Éphrem et leurs familles
X Le Club St-Éphrem
Marcel Gauthier X Francine Deslauriers
Laurette Jodoin X Assistance aux funérailles
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles
Irène Caouette X Assistance aux funérailles

Mercredi le 30 octobre à 8h30

Réjean Cloutier X Assistance aux funérailles
Germaine Maynard X Assistance aux funérailles

DIVERS



CLUB FADOQ UPTON

N'oubliez pas que nos activités ont repris le 24 septembre :

**Baseball poche
mardi à 13 h**

**Pétanque atout
mercredi à 13 h**

Pour information
communiquer avec Micheline
Guérette au

579 371-5232

MOT DE REMERCIEMENT

Mille Mercis pour votre présence à tous et pour avoir fait de notre 50^e Anniversaire du 15 septembre 2024 un moment inoubliable, magique et tellement heureux.

Cuisines collectives

Pour tous les résidents de la MRC d'Acton
Acton Vale • Saint-Théodore • Saint-Nazaire • Upton
Roxton Falls • Sainte-Christine • Béthanie



Socialiser • S'entraider
Cuisiner • Économiser

Pour informations et inscriptions :
Centre de Bénévolat d'Acton Vale
450 546-7332

PLACES DISPONIBLES DANS LE GROUPE DE CUISINES COLLECTIVES

Upton

Dates des cuisines 2024-2025

Centre de Bénévolat d'Acton Vale	Salle communautaire Upton
Tous les groupes de cuisines collectives	10 Janvier 2025
1 Octobre 2024	14 Février 2025
15 Novembre 2024	11 Avril 2025
2 Décembre 2024	9 Mai 2025
	13 Juin 2025

9h00 à 15h00 8h30 à 12h00

Aucune expérience requise
Venez-vous amuser !



Table des partenaires
AÎNÉS
de la MRC d'Acton

Une 3^e édition pour le Salon des aînés au Carrefour des Générations d'Acton Vale

Le Salon des aînés revient pour une 3^e édition, le 1^{er} octobre prochain, de 12h30 h à 16 h au Carrefour des Générations, 1535 Av. 3^e à Acton Vale.

Dans le cadre de la Journée nationale des aînés, le Salon aînés et services est une occasion pour les citoyens de rencontrer les représentants de plusieurs organisations œuvrant pour la santé et le bien-être des aînés de l'ensemble des huit municipalités composant la MRC d'Acton. Tous les citoyens sont invités à venir découvrir les services qu'ils offrent et les activités qu'ils organisent.

Cet événement, gratuit, est organisé par la Table de concertation des partenaires aînés d'Acton, qui regroupe une quinzaine d'organisations provenant du milieu institutionnel, communautaire et municipal, en partenariat avec la ville d'Acton Vale.

Assistez aux différentes activités!

- De 12h30 à 16h : Tournée des kiosques
- 14 h15 ET 16h : Tirage de prix de présence
- De 14h45 à 16h : CONFÉRENCES :
 - 14h45 : L'importance de bouger et la prévention des chutes, présentée par un kinésiologue du CISSS ME
 - 15h20 : « Maître de ses biens et de ses choix » : Agir contre l'exploitation financière ! présentée par Desjardins

Un événement à ne pas manquer ! C'est un rendez-vous!

Source : Jan Heinrich
450 546-2572 poste 3122
jan.heinrich.ciassme16@ssss.gouv.qc.ca

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES PARENTS

En virtuel



la stimulation du langage

0-5 ans

CHEZ LES TOUTS-PETITS

Animée par
L'ORTHOPHONISTE
Annie Leclerc

Partie 1:

Date: 17 septembre 2024
Heure: midi ou 19h00

Partie 2:

Date: 24 septembre 2024
Heure: midi ou 19h00

Lors de la PARTIE 1, du
17 septembre nous aborderons :
Les étapes du développement du langage et de la communication.
+ Période d'échange

Lors de la PARTIE 2, du
24 septembre nous aborderons
Les stratégies pour stimuler le langage de votre enfant
+ Période d'échange



Inscription:
17 septembre 17 septembre
MIDI 19h00



Ou communiquez au
450-546-4627 poste 215

Avec votre confirmation d'inscription à la séance du 17 septembre, vous y trouverez un lien pour vous inscrire à la séance du 24 septembre

Le Parrainage civique;
Des amitiés qui sortent de
l'ordinaire, pour des bénévoles
qui en font tout autant!



Viens vivre l'aventure avec nous!
450 774-8758 parrainagecivique.org

Marché de Noël de Saint-Liboire

Samedi, le 23 novembre 2024
Dimanche, le 24 novembre 2024
 de 10h à 16h

ENTRÉE GRATUITE

À la salle des Chevaliers de Colomb,
 1655, rang Saint-Édouard à Saint-Liboire

Une occasion exceptionnelle de venir rencontrer les artisans et les artistes de la région !

EXPOSANTS	PRODUITS
1 Asselin Patrick	Petites douceurs inspirées de la cuisine de nos grand-mères
2 Bachand Manon	Couture pour bébé, napperons, sac fruits et légumes
3 Côté Brochu Catherine	Chandelles, cobe de cire, bombe de bain
4 Daviau Alexandre	Boucherie des fermiers: viandes porc, poulet, crues et cuites
5 Dery Serge	Coffret en bois et autres articles en bois
6 Deslandes Maryse	TRAITEUR MD, tourtières, pâtés poulet, pâtés mexicain, tartes etc...
7 Deslauriers Nicole et Jocelyne	PETITE ABEILLE 3: couture fait de tissu recyclé
8 Donais Annick	Bourse de matière recyclé
9 Fournier Cubaynes Guylaine	Pâtisseries
10 Gatineau Audrey	Sarsa Mobile promotion service scolaire Samedi seulement
11 Gauthier Francine	Bloux faits à la main
12 Girard Violaine	Décoration noël sur bois, articles recyclés et fleurs séchées
13 Girardin Joanne	Courtepointe
14 Girouard Julie	ÉPICURE, épices, produit alimentaire etc...
15 Grondin Parent Jacqueline	Tissages, Tricot, couture
16 Hachay Chantal	Scentsy: Produits parfumés pour la maison
17 Harnois Vicky	Toiles, support ipad et cell. Personnalisé, création bijoux et recyclage.
18 Henault Josée	Tuque pompom de fourrure recyclé, cache-cou, bamdeaux etc...
19 Isabelle Brigitte	Vêtement pour chien teckel Dimanche seulement
20 Joyal Marie-Ève	Produits soins corporels
21 Lacelle Ginette	Produits de l'érable
22 Lantin Guylaine	Napperon-chauffe plat-carte 3 D-Poupées-gnome-déco de Noël etc...
23 Lapointe Jacynthe	Produits Tupperware
24 Laprade Michel	Jouets restaurer Tonka
25 Lavoie Marie-Claude	Bourses, boîte à lunch, portefeuille etc...
26 Leblanc Josée	LES CRÉATIONS JOSÉE, chocolats artisanal
27 Malo Carole	Norwex
28 Nadeau Suzanne	tricotés et couture
29 Paquet Claude	Vitrail
30 Petit Jacques	Objets kudique en bois: stylo, salière etc...
31 Richer Hélène	LES JARDINS D'HÉLIE : Produits naturels
32 Smith Madeleine	Jeux et agenda spirituels avec message d'un Archange, carte de vœux, certificat
33 Thériault Roy Julie	Carterie et boîte cadeaux et peluche tricoté
34 Touchette Ginette	Sac charlotte, swiffer, sac à vin, lingette.....
35 Tremblay Annie	Bijoux, miroir, signet
36 Turcotte Doris et Josée	Tricot, couture et pyrogravure



Appel à projets pour le FIC

La MRC d'Acton tient à rappeler que la période d'appel à projets pour le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) est en cours et se termine le 1er octobre 2024.

Le FIC vise à soutenir des projets locaux et régionaux innovateurs et structurants. Il soutient des projets culturels qui s'inscrivent dans les objectifs déterminés dans la Politique culturelle de la MRC d'Acton en vigueur.

Veuillez prendre note que les dépenses admissibles peuvent être financées jusqu'à 75 % du coût total du projet et désormais, depuis août 2022, jusqu'à la concurrence de 2 000 \$ par demande.

Les promoteurs admissibles au fonds (OBNL, coopératives et établissements scolaires) sont invités à déposer leur projet avant la date butoir du 1er octobre 2024, à 16h30.

Pour déposer un projet et compléter le formulaire de demande de financement au FIC, veuillez consulter le site internet mrcacton.ca sous la rubrique Développement culturel et cliquer sur Formulaire demande au FIC.

Source et renseignements :

Isabelle Dauphinais
 Conseillère au développement culturel
 DEL – MRC d'Acton
 450-546-3256 poste 328

Spéctacles à l'église Saint-Ephrem d'Upton



Lynda Lemay

Nicola Ciccone

Samedi 12 octobre

Samedi 7 décembre

20h00

19h30

Billets: 50\$



Les Jack's

14 février 19h00 25\$

Grand bal en rouge sous les chandelles

Geneviève Leclerc 12 avril 19h30 45\$

Série Broadway - Participante à La Voix

Lilas l'bon temps 23 mai 20h00 25\$

Musique Trad québécoise

Spectacles-bénéfice (Reçu pour crédit d'impôt)


Billets en vente au 450-549-4533

Journée de la culture

SOUPER méchoui

SPECTACLE DE STEEVE MARIN

Cours de danse avec l'école

JB Linedance 

3 samedi 28 septembre, dès 18h
885 rue Lanoie, Upton

BAR SUR PLACE

Adulte: 35\$
3-11 ans: 15\$
0-2 ans: gratuit

Billets en vente ici :

